De l'informel au légal,
l'action des autoconstructeurs Castors lors de la Reconstruction

Julie BOUSTINGORRY

En Aquitaine, les initiatives des autoconstructeurs Castors se posent comme autant d'alternatives aux carences des politiques publiques, quand la société civile se charge de résoudre par elle-même le problème du logement dans les années 1950. Les Castors font émerger de leur mobilisation spontanée un nouveau modèle d'action coopératif, issu de leur opposition aux réalisations nationales, en lesquelles ils ne croient pas et ne se retrouvent pas. Le caractère informel de leur action pionnière s'impose comme une illégalité légitime, dose de dissidence et d'autonomie nécessaire à l'établissement des termes du compromis avec l'Etat central. A travers l'exemple de deux cas bien identifiés, l'expérience pionnière du Comité Ouvrier du Logement de Pessac en Gironde et celle du Comité Ouvrier du Logement de Bayonne dans les Pyrénées Atlantiques, mis en perspective avec l'étude plus générale de l'évolution du mouvement, nous verrons à quelles conditions l'Etat accepte la négociation avec les autoconstructeurs et de quelle manière ces derniers conçoivent leur démarche volontaire de passage de l'informel au légal.

Tableau 1: Effectifs cumulés et proportion des logements Castors dans la production totale de logements en France, 1950-1954

	Logements Castors terminés[1]	Logements terminés[1]	% Castor
Décembre 1950	111	72 000	0,5
Décembre 1951	213	80 000	1,4
Décembre 1952	621	90 000	1,7
Décembre 1953	1 810	120 000	3,4
Décembre 1954	6 274	162 000	7,5
Total	8 029	524 000	4,3

Certes, le mouvement Castor ne naît pas à la Libération, mais il est à son apogée sous sa forme collective et coopérative dans les années 1950[1]. Des groupes se constituent, et cette caractéristique apparaît comme déterminante : « *l'initiative inédite des "petites maisons" avant qu'elles deviennent celles des Castors, ne fut pas un hasard, ni même l'aboutissement d'une organisation programmée* »[2]. Fort de nombreux antécédents, des expériences similaires en Europe ou de ses débuts difficiles en France, le Castorat s'affirme et s'organise dans une France dévastée par la guerre où l'autoconstruction apparaît, pour certains, comme le seul moyen de se loger décemment, même si ces réalisations peuvent être considérées comme quantitativement[3] marginales à l'échelle de l'effort consenti par l'État pendant cette période et de l'ampleur des besoins sociaux.

Une expérience sociale passionannte à Bordeaux
CENT CINQUANTE SALARIES CONSTRUISENT LA "CITE DES REVES"

Figure 4 : *Le chantier des Castors de Pessac à la Une du quotidien régional Sud-Ouest, 1948 (Source : archives privées Castors de Pessac)*

[1] VILLANDREAU M., *L'étonnante aventure des Castors : l'autoconstruction dans les années 50,* Paris, L'Harmattan, 2002.

[2] Témoignage écrit Castor de Pessac, février 2006. (Correspondance entre Julie Boustingorry et M. Roger Blanc, un des pionniers girondins)

[3] N'ayant pas réussi à localiser les archives de l'Union Nationale des Castors, tous les chiffres sont issus soit des publications des Castors, soit de documents émis par l'U.N.C. et retrouvés dans des archives privées. La provenance de chaque chiffre est spécifiée tableau par tableau. Nous avons aussi utilisé les rapports de réunions de l'U.N.C. rédigés par les délégués des groupes Castors et étudiés lors de différentes Assemblées Générales des Comités Ouvriers du Logement de Pessac et de Bayonne. La thèse d'Henri INYZANT, *Les pratiques d'autoconstruction des années 50 aux années 60.* RAYMOND H. (dir.). Thèse de sociologie, Nanterre, Université de Paris X, 1981, s'est révélée être une source riche d'informations.

A l'origine de la constitution du groupe pessacais s'affirme la figure centrale d'Etienne Damoran, prêtre-ouvrier, qui bouscule les futurs Castors : « *Mais prenez des pioches ! Vous attendez quoi ?* »[4]. Ses notes personnelles de l'époque décrivent bien son état d'esprit et ses motivations à l'action : « *Si les mal logés attendent que la collectivité leur construise des maisons, ils attendront longtemps. Oui, mais voilà ! Il leur faudra quand même de l'argent et ils n'en ont pas ! J'ai déjà parlé de cela avec des copains, à l'usine. Eux et moi sommes d'avis qu'il n'y aura besoin d'argent que pour les matériaux. Le boulot, ils se sentent capables de le faire. Pourquoi ne pas se regrouper pour faire baisser le prix de la construction, pour gérer et construire soi-même, et rendre possible à des hommes pauvres ce qui, sans cela, n'était qu'un rêve, une illusion. Une idée, ça ne vaut rien quand ça reste à l'état d'idée. Il faut la jeter en pâture aux hommes, et alors, ou elle meurt, ou elle réussit* »[5].
Cette posture, classique de la Reconstruction et de l'action catholique, ne doit cependant pas masquer l'inspiration puisée et revendiquée dans d'autres expériences d'autoconstruction collective de l'entre-deux-guerres. Dans leur plaquette de présentation du projet, ils rappellent que « *c'est la seconde tentative française d'autoconstruction populaire. Le système « Castor » est en effet inauguré en France, dans l'entre-deux-guerres par la tentative d'ouvriers stéphanois. Mais malgré 600 adhérents, seules 29 habitations sont achevées en 1939. Cette expérience servira de base à l'organisation des Castors bordelais* »[6].

L'émergence du mouvement des autoconstructeurs Castors s'inscrit donc dans un contexte de crise du logement endémique à la Libération, caractérisée par le passage des « *sinistrés de la guerre* » aux « *mal logés de la paix* ». De nombreuses mobilisations ont lieu au début des années 1950, à l'image des actions médiatiques des squatters qui, comme à Angers, réquisitionnent de force des logements vacants, ou encore de l'emblématique « appel » de l'Abbé Pierre lors de l'hiver 1954. Moins médiatique, la mobilisation des autoconstructeurs Castors tout aussi engagés dans la lutte pour le droit au logement et à la ville, présente un intérêt singulier en histoire urbaine.

Ces usages et pratiques informels ouvrant la voie au droit au logement, et plus généralement à la ville : il apparaît alors qu'interroger l'informel pose comme question centrale celle des gouvernances urbaines. Mais les revendications qualitatives des autoconstructeurs Castors témoignent aussi de l'inadéquation entre la réalité des logements sociaux proposés et les aspirations des habitants : ils affichent ainsi l'objectif global de changer de vie grâce un nouveau système d'habitat. Il nous semble ainsi que l'émergence du mouvement des autoconstructeurs dans nos pays développés n'est pas dissociable d'une certaine idéologie de la ville et de l'urbain, qui finalement met en cause les modes institutionnels de production de l'espace dans ses fondements théoriques. Et si quantitativement leurs réalisations rapportées à la totalité des constructions de la période de la Reconstruction sont minimes, elles sont néanmoins novatrices dans la portée humaine qu'elles impliquent : plus qu'un logement, c'est un mode d'habiter que prônent les Castors, centré sur leur aspiration pour la maison individuelle. Cette idéologie, qui par certains côtés apparaît utopique, joue un rôle performatif certain puisqu'elle préside à l'émergence de formes urbaines spécifiques que sont les cités pavillonnaires des pionniers.

Une analyse diachronique du passage de l'informel au légal des formules du Castorat révèle d'une part les capacités d'innovations, de mobilisations improbables mises en œuvre, et d'autre part le rôle déterminant de l'Etat français dans la production de la norme. Le Castorat témoigne ainsi des capacités de la société civile à créer son propre espace urbain sans l'Etat tout d'abord, puis avec son soutien et son aide. Ce qui est en jeu ici c'est donc de montrer comment en réaction à l'urbanisme de la Reconstruction, d'autres modèles sont proposés en adéquation avec les aspirations des habitants. Mais il s'agit aussi de voir comment, de la dissension jusqu'au compromis, l'Etat exerce un rôle normatif en légalisant ces réalisations initialement marginales et spontanées.

1. Les premiers temps informels : une illégalité légitime

Les dégâts de la guerre et de ses bombardements laissent des « *villes mutilées* » et des Français bien désemparés face à une pénurie endémique de logements. Et si la reconstruction du pays est une entreprise faramineuse, qui concentre toutes les énergies, l'Etat est bien en peine de combler toutes les attentes de la population. Dès 1945, quelques familles ont recours à l'autoconstruction pour se loger. Des baraquements précaires sortent alors de terre, images symboliques d'une sortie de guerre marquée par l'avènement de l'ère des « *mal-logés de la paix* »[7].

[4] Entretien Castor Pessac, mars 2008.
[5] Notes personnelles d'Etienne Damoran de 1948, archives privées.
[6] Notes personnelles de M. Fritsch, Castor de Pessac, manuscrit original, sans date.

[7] VOLDMAN D., *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1999. (collection Villes, histoire, culture, société)

De nombreuses villes voient ainsi leurs banlieues se transformer en bidonvilles, et les taudis se répandent.

Les quartiers pionniers des Castors émergent de façon spontanée, mais ne sont pas précaires, ce qui les distingue des autres formes de logement symboliques de la Reconstruction que sont les baraquements ou les squats. La mobilisation improbable dont est issu le mouvement marque l'inadéquation entre une législation sociale promouvant le logement collectif et des aspirations pour l'habitat en maison individuelle. Cette inadéquation pérenne résulte à la fois d'une législation trop peu incitative à l'égard du logement social, et de la « nonchalance » aquitaine, productrice d'un urbanisme mou.

La singularité des Castors est la portée idéologique de leur mouvement qui se développe au niveau national. Ils se refusent à être de simples entrepreneurs. Le Castorat, en plus de se poser en palliatif à la crise, s'affirme comme revendication en faveur du droit au logement digne. Les Castors revendiquent le droit à la propriété, en réduisant le coût de construction des maisons par un « *apport-travail* » venant substituer « *l'apport-espèces* », et affichent enfin la volonté de construire des maisons de qualité dans des cités à échelle humaine.

1.1. Les chantiers pionniers de Pessac et Bayonne

Pessac, petite ville de la banlieue bordelaise en Gironde, 1948. Face à une pénurie endémique de logements et en raison de la difficile mise en place d'une politique cohérente de construction de la part de l'État, des ouvriers décident de se réunir afin de construire eux-mêmes un logement bénéficiant de tout le confort moderne. Des chantiers débutent un peu partout en France comme à Nantes, Angers, Toulouse, Lyon, St Nazaire, Poitiers, ou encore Reims : le mouvement des Castors est né. Et même si l'idée de la réalisation de cités d'habitations par autoconstruction se développe simultanément en plusieurs endroits, les Castors furent tous des pionniers.
Le projet de Pessac est le premier réalisé en France, et là réside sa singularité. Face à l'urgence de la situation, la plupart des autres groupes d'autoconstructeurs ont privilégié la construction de petits immeubles collectifs. Les Girondins, eux, ne voulant pas se loger à n'importe quel prix, ont donc pensé un programme de maisons individuelles avec jardin. Il s'agit d'un « *groupe, [dont la création est] provoquée par une idée commune pour atteindre un but commun. Ce groupe a pris pour titre le Comité Ouvrier du Logement* »[8]. L'influence de son caractère pionnier est sensible, au vu du nombre important de Castors qui sur le territoire national vont s'appeler Comité Ouvrier du Logement, à l'image de ceux de Bayonne ou de Nantes-Rezé.
« *Issus d'une période où ils ne pouvaient rien faire les uns sans les autres* »[9], les Castors girondins se constituent de façon spontanée, à partir d'un réseau de connaissances : « *plusieurs se connaissent depuis la guerre, STO, Résistance, où ils ont eu la chance de se rencontrer* »[10]. Le groupe est composé de 80% d'ouvriers, et 20% d'employés ou de fonctionnaires. Le poids des ouvriers est un des facteurs explicatifs majeurs de la rhétorique ouvriériste des textes fondateurs qui encadrent l'action de construction. Totalement informel au départ, hors de toute structure officielle, le groupe compte 150 familles lors de la constitution du Comité Ouvrier du Logement (COL) en novembre 1948. Cette société coopérative à capital variable d'HBM sera le support juridique de l'opération.
Le chantier girondin débuté en 1949 se termine en 1951 et voit la création de 150 maisons individuelles avec jardin. Caractérisée par une utilisation généralisée des matériaux modernes et du préfabriqué, la cité auto-construite frappe par son uniformité architecturale (Figure 1).

[8] Notes personnelles de M. Fritsch, Castor de Pessac, manuscrit original, sans date.

[9] Entretien Castor Pessac, février 2008.

[10] Notes personnelles de M. Blanc, Castor de Pessac, manuscrit original, 2001.

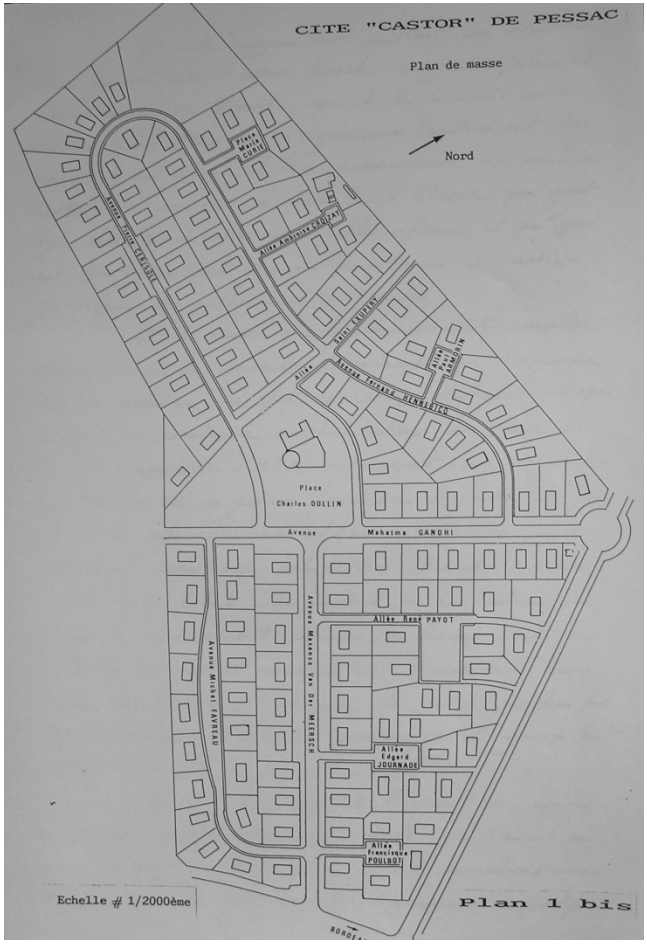

Figure 1 *: Plan et photographie du chantier de Pessac (Source : archives privées des Castors de Pessac)*

L'entreprise bayonnaise est clairement affiliée à celle de Pessac par un parrainage presque revendiqué dans la création du Comité Ouvrier du Logement de Bayonne, qui reprend volontairement le même nom. Cette filiation est aussi vérifiable dans la similitude des textes, projets ou règlements intérieurs qui encadrent son action. Son instigateur, Jean Lannes, lui aussi délégué syndical CFTC, rencontre grâce à son activité syndicale Daniel Bancon et Pierre Merle qui lui insufflent l'idée de la création d'un groupe d'autoconstructeurs.

En 1949, Jean Lannes rédige le *Projet de réalisation d'une cité de 100 maisons individuelles avec jardin par autoconstruction*. Ouvrier à l'usine Bréguet, il en parle à ses collègues. Peu à peu la nouvelle se répand. Comme à Pessac, la formation du groupe est spontanée, mais le groupe bayonnais diffère cependant dans sa constitution socioprofessionnelle, moins marquée par la prégnance des ouvriers, 40%, contre 60% d'employés ou fonctionnaires[11]. Le chantier, commencé en 1951, aboutit en 1954 à la construction de 80 maisons, puis se poursuit par une seconde tranche de 15 logements supplémentaires, terminés en 1957 (Figure 2).

Figure 2 *: Plan de la cité des Castors de Bayonne (Source : Julie Boustingorry d'après le plan cadastral de 1952 ; archives privées Castors de Bayonne)*

Les Castors choisissent de débuter les chantiers par une phase initiale illégale assumée. Ils commencent les travaux sans avoir obtenu de permis de construire.

Plus encore, face à l'obstruction systématique et obstinée de la municipalité de Pessac et pour contrecarrer son refus de procéder à l'adduction d'eau de leur cité (Figure 3), les Castors girondins se pourvoiront eux-mêmes d'un château d'eau !

[11] LANNES J. *Origine professionnelle des "95" - 1956*, manuscrit original, archives privées Castors de Bayonne.

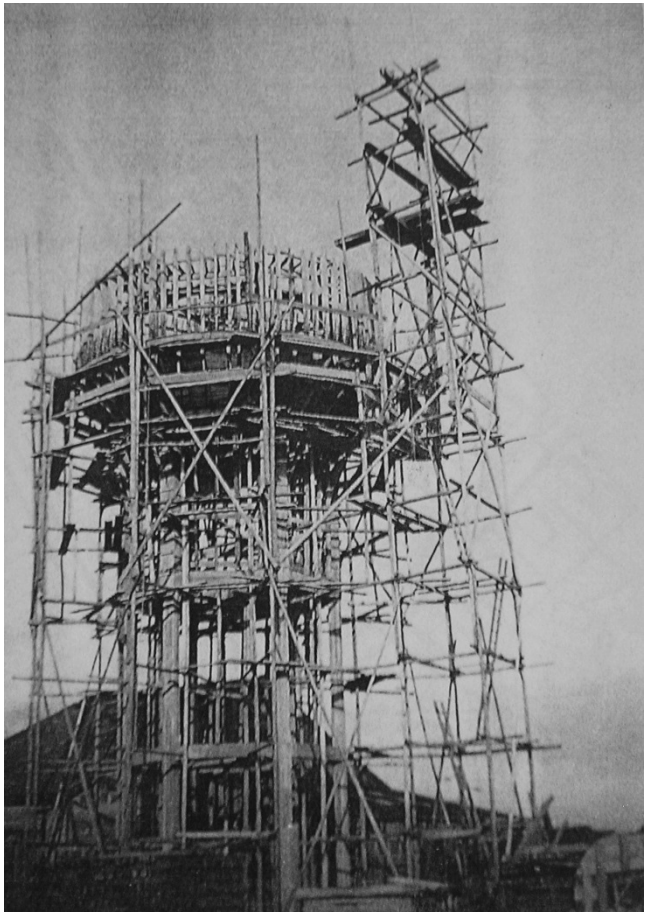

Figure 3 *: La construction du château d'eau de la cité girondine : tout un symbole (Source : archives privées Castors de Pessac)*

Leur mobilisation témoigne des difficultés réelles que rencontrent les familles (plus particulièrement les jeunes ménages) à se loger décemment malgré les réalisations HBM (Habitation à Bon Marché) croissantes dans l'immédiat d'après-guerre : « *Si les mal-logés décident de construire eux-mêmes, ça risque d'aller plus vite…* »[12]. Face à une situation qui leur paraît intolérable, ils font donc le choix de ne pas attendre dans l'immobilisme et mettent sur pied des projets d'initiative privée basés sur le système coopératif d'autoconstruction et qui affichent une idéologie sociale marquée.

A l'origine de la constitution du groupe pessacais s'affirme la figure centrale d'Etienne Damoran, prêtre-ouvrier, qui bouscule les futurs Castors : « *Mais prenez des pioches ! Vous attendez quoi ?* »[13]. Ses notes personnelles de l'époque décrivent bien son état d'esprit et ses motivations à l'action : « *Si les mal logés attendent que la collectivité leur construise des maisons, ils attendront longtemps. Oui, mais voilà ! Il leur faudra quand même de l'argent et ils n'en ont pas ! J'ai déjà parlé de cela avec des copains, à l'usine. Eux et moi sommes d'avis qu'il n'y aura besoin d'argent que pour les matériaux. Le boulot, ils se sentent capables de le faire. Pourquoi ne pas se regrouper pour faire baisser le prix de la construction, pour gérer et construire soi-même, et rendre possible à des hommes pauvres ce qui, sans cela, n'était qu'un rêve, une illusion. Une idée, ça ne vaut rien quand ça reste à l'état d'idée. Il faut la jeter en pâture aux hommes, et alors, ou elle meurt, ou elle réussit* »[14].

Cette posture, classique de la Reconstruction et de l'action catholique, ne doit cependant pas masquer l'inspiration puisée et revendiquée dans d'autres expériences d'autoconstruction collective de l'entre-deux-guerres. Dans leur plaquette de présentation du projet, ils rappellent que « *c'est la seconde tentative française d'autoconstruction populaire. Le système « Castor » est en effet inauguré en France, dans l'entre-deux-guerres par la tentative d'ouvriers stéphanois. Mais malgré 600 adhérents, seules 29 habitations sont achevées en 1939. Cette expérience servira de base à l'organisation des Castors bordelais* »[15].

Les textes fondateurs des actions des autoconstructeurs témoignent de revendications autant quantitatives que qualitatives. Et si elles illustrent l'acuité de la crise du logement qui sévissait dans la France d'après-guerre, elles interrogent aussi sur la place des aspirations des habitants dans la conception du logement. A l'époque, les journaux locaux relayaient d'ailleurs leur mobilisation comme une « *expérience sociale passionnante* »[16] plus que comme une action de construction (Figure 4)[17].

[12] Discours d'Etienne Damoran. In BANCON D. *Les Castors de l'Alouette*, Toulouse, Princi Néguer, 1998. p.12.

[13] Entretien Castor Pessac, mars 2008.

[14] Notes personnelles d'Etienne Damoran de 1948, archives privées.

[15] Notes personnelles de M. Fritsch, Castor de Pessac, manuscrit original, sans date.

[16] Une du quotidien régional *Sud-Ouest*, édition Gironde, 1948 (date non précisée, coupure présente dans une revue de presse chez un Castor de Pessac)

[17] Il faut ici noter que de façon générale, les expériences Castors ont été l'objet d'analyses sociologiques d'historiens ou d'urbanistes (Messu M., Meister A. entre autres).

1.2. L'apport-travail comme moyen de réaliser une utopie urbaine

Dans une période marquée par l'avènement de l'Etat Providence qui tend à prendre en charge totalement l'entreprise de construction, les Castors inventent une forme d'action coopérative qui leur permet d'accéder à la « *cité des rêves* » : une cité de maisons individuelles en accession à la propriété, affirmée comme le cadre d'une vie en communauté. Ils justifient et négocient très bien le passage du taudis au droit à la propriété et à la ville, allant au-delà d'une simple revendication du droit au logement. Aussi, la tension entre le discours national de reconstruction, promouvant la construction massive, et le discours Castor de « la cité porteuse d'une communauté de vie », montre bien que les logiques interventionniste et communautaire divergent sur la question sociale, tant du point de vue de la réflexion urbaine, que de sa place dans l'action. Les Castors font émerger un nouveau modèle d'action, issu de leur opposition aux réalisations nationales, en lesquelles ils ne croient pas et ne se retrouvent pas.

Les Castors définissent eux-mêmes l'« *apport-travail* » comme « *le moyen mis à la disposition de ceux qui n'ayant pas la possibilité de faire l'apport-espèces pour bénéficier de l'aide de l'État, participent effectivement à la construction de leur logement* »[18]. Ce principe est la spécificité primordiale du système Castor : le travail remplace alors le capital comme garantie à l'obtention de prêts nécessaires au démarrage des chantiers. Les formules les plus répandues utilisent partiellement l'apport-travail, dont la part oscille de 10% à 50%. Dans la mesure où les volontaires ne peuvent travailler que sur la partie du chantier pour laquelle ils sont qualifiés, cette limitation de l'apport-travail est essentiellement due aux profils des candidats eux-mêmes. Mais quelle que soit son importance, il permet de réaliser des économies sur le coût de la construction et s'impose comme une des principales raisons d'être du Castorat.
Dans la pratique, ce travail sur le chantier est pris sur le temps de loisir des Castors, tout en tenant compte des possibilités, notamment physiques, de chacun. Un certain nombre de règles permettant la réalisation des chantiers dans les délais les plus raisonnables, ainsi que l'uniformisation des modes de travail sont définies dans la « *Charte du Castor* »[19]. Celle-ci impose un nombre d'heures strict, à effectuer mensuellement dans le cadre de la formule choisie. Cette dernière souligne de plus que la construction est réalisée selon un système coopératif, le principe étant que chacun participe à la construction de tous les pavillons.
« Nous ne bâtirons pas chacun notre maison ; mais nous bâtirons ensemble notre cité »[20]. Les espaces communs, désignés comme les lieux de cette vie communautaire projetée, sont conçus dès l'établissement des plans de masse.

Cependant, derrière la volonté militante de passage à l'action des leaders, l'engagement des volontaires se fait en partie par défaut, même s'il comporte une part d'adhésion à l'idéologie des meneurs : « *on s'est fait inscrire aux Habitations à Bon Marché et à la Mairie, mais il ne faut pas se faire d'illusions, des milliers de demandeurs…* »[21]. C'est ce choix de nécessité qui leur fera dire toute l'anormalité de leur action. « *La difficulté d'être Castor impliquait nécessairement que ce soit l'unique moyen de se sortir de cette situation de crise* »[22]. En effet, si d'autres solutions s'étaient offertes à eux, les Castors n'auraient sans doute pas fait le choix de se lancer dans une « *aventure* »[23] risquée et impliquant autant de sacrifices : « *Lorsque les "Castors" se sont présentés comme un espoir possible à courte échéance – malgré tout ce que la formule comporte d'anormal – nombreux nous l'avons choisie. Peut-on vraiment dire d'ailleurs que nous l'ayons choisie ? Certains de mes camarades disent, après deux ans de chantier : "Si c'était à refaire, je ne marcherais pas". Ils marcheraient quand même, car il n'y a pas d'autre choix pour ceux qui s'entassent dans les taudis et dans les chambres meublées à 8.000 francs par mois et plus* »[24]. Cette anormalité de la formule Castor, soulignée dans ce texte, témoigne du vécu difficile de ces volontaires « malgré eux ».

De plus, il faut remarquer que la dimension mutualiste du combat des Castors est perçue comme un recul dans l'histoire du mouvement ouvrier et des luttes pour les progrès des acquis sociaux. Ceci leur est régulièrement rappelé par les tenants

[18] ANSELME M. *Rapport sur l'état du mouvement castor en France*. Original dactylographié. 15 novembre 1950. p. 3
Cet état des lieux fut rédigé à la suite de la réunion des différents groupes de Castors de France, qui s'est tenue à Bordeaux les 28, 29 et 30 octobre 1950 et a abouti à la constitution de l'Union Nationale des Castors (U.N.C.), association loi 1901 ayant pour but de coordonner et de conseiller les entreprises d'autoconstruction selon la formule castor.

[19] Le temps de l'utopie. p. 5 à 9. *Petite Histoire des Castors en France*. Paris : publication de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'H.L.M., 1990.

[20] LANNES J. *Projet de création d'une cité de 100 logements individuels par le système d'autoconstruction*. 1949. p. 1

[21] Témoignage écrit Castor de Pessac, février 2006.

[22] INYZANT H. op. cit. p. 36

[23] Rapport moral du 23 mars 1954, Registre n°1 des P.V. des A.G. du Comité Ouvrier du Logement de Bayonne.

[24] Texte signé « Un groupe de Montreuil ». Nos maisons et nos villes. p. 522-524. *Esprit*, n°207-208, octobre-novembre 1953.

« durs » du mouvement syndical : « *Lorsqu'on reproche aux militants ouvriers de déplacer toujours les problèmes sur le plan politique, qu'on se demande comment réagir différemment devant ce mur infranchissable, la seule issue est de construire; pour cela il faut de l'argent; pour cet argent, il faut une autre politique* »[25]. Cette critique initiale sera d'ailleurs la base des nombreuses oppositions que les Castors devront affronter de la part des organismes traditionnels représentatifs des ouvriers.

Or, à l'époque, l'anormalité de la formule Castor semble représenter pour les volontaires le seul moyen d'accéder à un logement décent en pleine propriété, et somme toute, à la normalité qu'ils revendiquent. Le Castorat, né de la nécessité pour une population qui n'a pas les moyens de se loger décemment, n'existe que dans un contexte de crise du logement. La volonté de vivre dans un logis salubre avec tout le confort moderne pousse ceux qui n'ont comme capital que leur salaire à construire eux-mêmes leur maison.
Les projets Castor émergent donc au carrefour des contraintes économiques, des sollicitations du marché et des usages sociaux et familiaux promouvant l'accession à la propriété. Mais si l'illégalité légitimée des débuts explique le caractère dissident des premiers chantiers, les Castors militent dès le départ pour la reconnaissance, l'institutionnalisation puis la légalisation de « *l'apport-travail* » et du Castorat. Leur action s'inscrit donc dans un passage assumé de la dissidence au compromis par une structuration en mouvement national et par la légalisation de leurs formules.

2. De la dissidence au compromis : de l'anormalité à la légalisation des formules Castors

Comme le souligne un article du *Monde*, paru en 1951, la formule de l'autoconstruction constitue un palliatif réalisable et original au manque de constructions en France durant la période de la Reconstruction : « *Il y a un moyen de faire reculer encore, s'ils existent, les dangers d'une inflation "dirigée" dans le secteur de la construction. C'est de compenser en partie cette sortie d'argent neuf par un "apport-travail"*».[26] Les Castors veulent prouver que « *le droit à la vie doit se manifester dans le droit à la propriété, mais que ce droit doit pouvoir s'exercer* »[6], ce qui pour eux passe par la reconnaissance institutionnelle de *« l'apport-travail »*.

[25] Ibid.
[26] DROUIN Pierre. La crise du logement et ses solutions**.** *Le Monde,* 2 mai 1951.
[6] LANNES J., op. cit., p. 16.

2.1. La structuration en mouvement national, vecteur majeur de l'institutionnalisation

C'est à la fin des années 1940 que de « grands » groupes de ce type se constituent et que le mouvement s'organise. En 1949, nous en dénombrons trois d'importance : à Pessac en banlieue bordelaise, à Montreuil en région parisienne, puis à Rezé près de Nantes. « *Un jour nous avons entendu parler des "Castors" par un ami. Nous sommes allés voir, un peu sceptiques, puis conquis par l'espoir*»[27]. Ces partages d'expériences sont le vecteur essentiel de la diffusion de la formule. Les différents groupes en France sont constitués d'entreprises autonomes qui revendiquent leur appartenance à un même mouvement, « *une unanimité se faisant jour malgré la diversité des programmes, des moyens et des personnes* »[28]. Cette homogénéité des cadres de l'action et le partage de la charge idéologique autorise la transformation de la nébuleuse que constituaient les premiers groupes épars, en un mouvement cohérent malgré la diversité des expériences locales.

Pourtant, dans les études antérieures, les entreprises Castors sont souvent décrites comme un « *épiphénomène* »[29]. Ainsi, Frédérique Boucher en parle comme « *ayant eu des résultats dérisoires* »[30], quand Nelson Corréa voit une « *addition d'expériences menées par des groupes sauvagement autarciques* »[31]. De fait, le Castorat est rarement abordé comme un mouvement cohérent, mais plus souvent envisagé comme une somme de phénomènes marginaux, « *de nombreux castors locaux étant restés hors de toute structure nationale* »[32]. Effectivement certains groupes, comme celui de Paimpol[33], se sont maintenus délibérément hors de toute structure nationale, mais s'il est important de prendre en considération ces limites, il convient en revanche de les nuancer fortement.

Dès 1948, une première tentative de fédération est menée sous l'égide du Centre National d'Amélioration de l'Habitat

[27] Les "Castors", issue provisoire (texte signé « Un groupe de Montreuil »), in *Esprit*, Nos maisons et nos villes, n°207-208, octobre-novembre 1953, p. 522-524.
[28] ANSELME M.*, op. cit.,* p. 1.
[29] INYZANT H., op. cit. p. 4.
[30] BOUCHER F., « Abriter vaille que vaille, se loger coûte que coûte », *Cahier de l'I.H.T.P.*, n°5.
[31] CORREA N., *Réflexions sur la coopération dans l'habitat français : l'apport des expériences françaises,* Grenoble, Institut d'Uranisme de Grenoble, 1987.
[32] NOVAK J. cité dans VILLANDREAU M., *L'étonnante aventure des Castors : l'autoconstruction dans les années 50,* Paris, L'Harmattan, 2002. p. 43
[33] MESSU M., *L'esprit Castor : sociologie d'un groupe d'auto-constructeurs, l'exemple de la cité de Paimpol*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007. (collection Des Sociétés)

(CNAH)[34]. Son échec ne sera qu'une étape dans la structuration en mouvement national des initiatives des autoconstructeurs. Elle sera confirmée en 1951 lors de l'approbation des statuts de l'Union Nationale des Castors. Son but avoué est de « *conseiller, représenter et coordonner l'activité des Castors, c'est-à-dire de ceux qui en dehors de leur activité professionnelle normale travaillent à la construction de leur logement* »[35]. L'UNC regroupe les groupes Castors qui souhaitent y adhérer et veut se poser face aux pouvoirs publics en représentant unique d'un mouvement multiple. Elle devient aussi un médiateur entre les différentes expériences (conseils techniques, aide juridique ou administrative) et surtout le meilleur promoteur de la formule Castors, en distribuant une documentation abondante sur le mouvement.

Cette coordination va jouer un rôle essentiel, confirmant et renforçant les initiatives locales : « *Si chaque groupement a sa propre destinée, les motivations, les buts, les problèmes à surmonter se ressemblent : pioches et truelles s'activent ; manches retroussées, on rêve de jours meilleurs en rebâtissant la cité !* »[36]. Les Castors ont conscience que par l'union des différents mouvements ils peuvent s'affirmer comme une organisation importante aux yeux des pouvoirs publics. Cela se vérifie à Bayonne, où, dès l'adoption des statuts, le COL choisit de s'affilier à l'UNC, en déclarant que « *face aux pouvoirs publics, il faut reconnaître qu'on est une force, qu'on représente quelque chose* »[37]. Cette affiliation apparaît décisive : alors que l'équipe bayonnaise est encore dans une période de tâtonnements, les liens qu'elle entretient avec Pessac et l'UNC lui permettent de se constituer plus rapidement, avec moins de problèmes et d'appréhension: « *Unis, nous sommes forts. Ensemble~~s~~, nous réaliserons* »[38].

Dès le début, l'UNC cherche à faire reconnaître le système Castor en réclamant la réglementation de l'apport-travail. Cette dimension institutionnelle est essentielle. Dès lors, il ne s'agit plus de l'émergence spontanée de simples associations visant à la mise en commun de moyens afin de réaliser des maisons, mais bel et bien « *d'un groupement au caractère très sérieux, société coopérative d'HLM agréée par l'État, et par là même, responsable de sa gestion vis-à-vis de lui* »[39]. Cette insertion dans le cadre de la légalité voulue et soulignée par les Castors tend à insister sur la différence existant entre leurs réalisations dont ils revendiquent la qualité, et celles des « *constructeurs du dimanche, qui […] aboutissent le plus souvent à la création de "taudis neufs" et rendent plus définitive la lèpre des banlieues résidentielles* »[40]. Et c'est une de leurs caractéristiques fondamentales, avoir inscrit l'autoconstruction dans le cadre de la législation sur le logement social, la faisant ainsi passer de l'informel au légal. De plus, cette performance initialement impensable et impensée par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme va obliger les pouvoirs publics à négocier pour trouver les termes de la légalisation de leur formule.

2.2. Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme : entre soutien et contrôle d'un palliatif utile et nécessaire

Les Castors, qui se mobilisent pour se loger par eux-mêmes, témoignent de leurs doutes sur la légitimité du mode de fonctionnement du système avec lequel ils doivent pourtant composer, et qui fournit le cadre de leur action, celui de la Reconstruction, imposé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ils ont bien conscience de l'acuité du problème du logement qu'ils ont décidé de résoudre avec leurs propres moyens, à savoir l'union et l'action collective de construction de logements. Mais ils savent cependant que leurs projets ne se situent pas dans la même lignée que les plans promus par le MRU. A ce sujet, un des promoteurs des Castors girondins est explicite en relatant son entrevue avec le Ministre : « *après un exposé succinct de notre projet, il nous dit qu'il n'était pas d'accord sur un programme de maisons individuelles. Il préférait l'immeuble collectif qui permettait à son avis, un aménagement intérieur plus confortable et ne nuisait pas pour autant à l'intimité du foyer*»[41].

Effectivement, au début, Claudius-Petit[42], Ministre du MRU, est réfractaire aux expériences Castors : « *A cette époque, il était fana de Le Corbusier, et convaincu que c'était la fin de la Maison Individuelle. Et nous arrivions, nous, avec le plan de la cité qui ne comportait aucune maison collective, avec un plan de maisons individuelles* »[43]. Lors de l'entrevue qu'il accorde aux

[34] INYZANT H., op. cit. p. 67

[35] ANSELME Michel. *Op. cit.,* p. 1

[36] http://www.castorscentre.com/content/l039histoire-des-castors.

[37] C.A. du 14 janvier 1952, Registre n°1 des P.V. des C.A. du C.O.L. de Bayonne.

[38] *L'Histoire des Castors*. Discours prononcé par M. Carricano, lors de la fête organisée à l'occasion des 40 ans de la cité castor Saint-Amand de Bayonne, manuscrit original, 1989.

[39] Assemblée Générale du 28 décembre 1950, Registre n°1 des P.V. des A.G. du Comité Ouvrier du Logement de Bayonne.

[40] ANSELME Michel. Op. cit. p. 1

[41] Union Nationale des Castors. Petit livre blanc des Castors. Original dactylographié, Paris, 1952. p. 3

[42] Sur l'action d'Eugène Claudius-Petit, nous renvoyons le lecteur à l'article de POUVREAU B., « Eugène Claudius Petit : le ministre bâtisseur », *Urbanisme*, n°305, avril 1999. p. 33-40.

[43] BANCON D. *op. cit.*. p. 20.

représentants du projet girondin en 1948, il est malgré tout surpris par leur ténacité, que rapportent les acteurs de l'époque : « *il [Claudius-Petit] a commencé par nous dire NON ! […] Vous êtes têtus… Eh bien, tant pis… Je préfère que vous construisiez ça plutôt que rien construire du tout* »[44]. Et peu à peu, le Ministre prend des décisions « *encourageantes pour les expériences castors qui sont déjà entrées dans la pratique* »[45]. Son action personnelle sera décisive dans l'institutionnalisation de la formule Castor qu'il choisit d'aider au maximum car « *il y avait trop peu d'organismes qui construisaient* »[46].
Ainsi, le 12 août 1951[47], l'emploi de cette formule dans la législation HLM est officialisé. Les Castors de Pessac ne cachent pas leur fierté quant au rôle déterminant qu'ils ont joué dans cette prise de décision : « *Pour la première fois, grâce aux démarches des Castors pessacais, par sa circulaire du 12 août 1951 signée par Eugène Claudius-Petit, l'État français reconnaît « l'apport-travail », comme mode de financement acceptable, donnant droit à des démarches d'aides publiques complémentaires.*»[48]. Si Claudius-Petit permet la légalisation du système Castor, ses successeurs continueront à soutenir ce mouvement en précisant par de multiples circulaires les aides préférentielles qui pourront leur être accordées.

Mais, lors de la réunion du Congrès de UNC en février 1952 à Paris, le Ministre Claudius-Petit envoie un représentant, dont l'élogieuse allocution révèle toutefois l'ambiguïté de cette l'institutionnalisation, entre soutien à des réalisations nécessaires et contrôle indispensable d'un phénomène né d'initiatives privées et spontanées : « *Il n'y a pas de miracle. Il faut s'aider avant de compter sur l'État. L'esprit « castor » peut inspirer un esprit d'entraide. Je vous remercie de votre action qui profite au pays […]. Dans cette époque, vous conciliez l'esprit d'initiative individuelle et l'esprit de discipline contre l'anarchie et le laisser-aller. […] L'esprit Castor doit imprégner la Nation et faire de nouveaux adeptes, et nous devons soutenir leur action contre le risque d'une certaine anarchie, d'un laisser-aller qui a bien pu se produire et ne doit plus se présenter… »*[49].
Pour un Ministère en charge de la reconstruction, soutenir des initiatives de construction est une démarche logique, tant les autoconstructeurs, même quantitativement peu importants, soulagent l'effort de construction des pouvoirs publics. De plus, leur solution est économiquement viable. Malgré leur dissidence urbanistique, ils acquièrent donc une légitimité économique. Par ailleurs, en les légalisant, le Ministère garde la tutelle de telles opérations. En effet, les différents groupes Castors doivent construire leur cité dans le cadre de la législation HLM, et leurs plans de masse doivent être approuvés par les architectes des délégations départementales du MRU.
Ainsi, encadrés par les normes et les techniciens du MRU, les chantiers sont sous contrôle, et de fait, le système Castor n'a rien du caractère spontané et anarchique de l'autoconstruction dans ses formes traditionnelles. De manière concrète, le Ministère impose des modalités de calcul de l'apport-travail et des limites aux lotissements ramenées à 50 ou 60 logements par chantier Castor. Après la phase initiale dissidente, les Castors ont donc trouvé le compromis nécessaire avec un État central dont l'interventionnisme croissant encadre de plus en plus les opérations de construction de logements. Chaque groupe Castor crée dès lors une société coopérative de construction à capital et personnel variable, s'inscrivant ainsi clairement dans le dispositif officiel de la législation HLM, pour l'obtention des prêts comme pour les modalités d'accession à la propriété, en location-attribution.

Si les réalisations Castors n'ont représenté qu'un faible pourcentage des logements terminés[50] (au maximum 7,5 % en 1954), la résonance de leur aventure et son exemplarité ont surexposé cette expérience sociale : les politiques en furent conscients : absents lors de l'ouverture des chantiers, ils étaient présents pour l'inauguration des cités. D'ailleurs, la cité de Pessac a été inaugurée en novembre 1952 par le Ministre Eugène Claudius-Petit et Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux[51].

Dans les années 1950-1960, les chantiers se sont multipliés. Ayant prouvé ses capacités de réussite, encadré par une législation spécifique, le Castorat a séduit de nombreux volontaires.

[44] Ibid.
[45] ANSELME M. *op. cit.,* p. 4.
[46] Union Nationale des Castors. *Petit livre blanc des Castors*. Original dactylographié, Paris, 1952. p. 3
[47] Toute la chronologie de la reconnaissance de l'apport-travail par les différents Ministères est établie à partir du dépouillement des P.V. des A.G. du Comité Ouvrier du Logement de Bayonne (Registre n° 1) et des différents rapports de l'U.N.C. à noter disposition.
[48] Plaquette éditée par les Castors de Pessac à l'occasion du 40ème anniversaire de la cité, 1998.
[49] Allocution de M. Pierard, représentant de M. Claudius-Petit à l'occasion du Congrès de l'Union Nationale des Castors le 15 février 1952 à Paris. In *Castor Service*, n°5, 1952.
[50] *Le Castor*, septembre 1954.
[51] Conférence de M. Roger Blanc le 6 juin 2007, à la Cité des Castors de Pessac, organisée par Virginie Coulon et Renée Duleu-Burre.

Les cités des Castors vont marquer durablement l'espace urbain, et de nos jours, l'œil averti peut remarquer ces îlots de petites maisons identiques, désormais souvent au cœur des villes, rattrapés par l'urbanisation de la fin du XXème siècle.

Conclusion

L'œuvre des Castors aquitains, qui témoigne de la période que nous qualifierons de militante, reste l'illustration du temps des pionniers, celui des origines du mouvement. Leurs réalisations atypiques, promouvant la maison individuelle en accession à la propriété dans une période marquée par l'avènement de l'habitat collectif, démontrent que le secteur informel peut représenter une des voies du changement, dès lors qu'il accepte la négociation avec le politique, et inversement. Ainsi, de la dissidence au compromis, les Castors passent de l'informel au légal par la reconnaissance, l'institutionnalisation puis l'intégration dans la législation sociale de leurs formules alternatives.

Leurs expériences viennent aussi dénoncer la fausse opposition entre l'Etat et la société civile. L'analyse du mouvement Castor, qui émerge dans une période où l'Etat Providence tend à prendre en charge la totalité des politiques sociales, y compris celle de la construction, révèle le caractère factice du schéma selon lequel le désengagement de l'un entraînerait la montée de l'autre. Et si cette analyse interroge les rapports du pouvoir et de la gouvernance urbaine, elle questionne aussi le registre de la participation citoyenne. En ce sens, les premières expériences Castors témoignent de la capacité de la société civile à accomplir ce qui doit être fait, sans négociation préalable. Après cette phase initiale illégale et informelle, le mouvement légitime son action, pour finalement s'institutionnaliser. L'action des Castors, durant le développement de ces chantiers collectifs dans les années 1950-1960, s'impose donc comme un palliatif utile et nécessaire. Elle révèle les faiblesses des politiques publiques et leur incapacité à répondre aux aspirations des habitants.

Définir le Castorat comme un mouvement passant de la dissidence au compromis revient donc à éclairer la place et le rôle du secteur coopératif comme partie prenante de l'action publique de construction sociale. Dans la dissidence, le Castorat semble faire exception en ne s'adaptant pas aux philosophies de projet déterminées par les pouvoirs publics, mais en faisant reconnaître au contraire la légitimité de projets perçus comme des « *incohérences urbaines* ». Dans le même temps, les différentes formules Castors sont contraintes de s'adapter aux systèmes de financement qui leurs sont associés dans le cadre de la législation HLM. Ainsi, de la dissidence que représente l'aspiration à la maison individuelle et le caractère informel, sinon illégal des chantiers pionniers, au compromis trouvé avec l'Etat, les Castors paraissent se situer dans une perspective plus complémentaire que rivale. Les coopératives Castors contribuent donc à la production de règles, innovantes sur le plan social et politique, et en même temps appliquent les normes imposées et définies des pouvoirs publics. Elles font aussi l'objet du contrôle de l'Etat, qui, par l'institutionnalisation des formules, encadre leurs modalités de mise en action par l'intermédiaire du MRU.

Les expériences des Castors nous enseignent que l'utopie peut être réaliste, et que l'habitat, au-delà de sa pure valeur architecturale, peut être créateur d'identité quand il véhicule une certaine conception de l'habiter. Mais là, c'est une autre histoire qu'écrivent les Castors, celle de la vie des cités.

Bibliographie indicative

ANSELME M. *Rapport sur l'état du mouvement castor en France*. Original dactylographié. 15 novembre 1950.

BANCON D. *Les Castors de l'Alouette*, Toulouse, Princi Néguer, 1998.

BOUCHER F., « Abriter vaille que vaille, se loger coûte que coûte », *Cahier de l'I.H.T.P.*, n°5.

Castor Service, n°5, 1952.

CORREA N., *Réflexions sur la coopération dans l'habitat français : l'apport des expériences françaises*, Grenoble, Institut d'Uranisme de Grenoble, 1987.

DROUIN Pierre. La crise du logement et ses solutions**.** *Le Monde*, 2 mai 1951.

GAUDIN P. (dir.), *La Maison que Pierre a bâtie. Cinq autoconstructeurs*, Isabel CARDOSO (collab.), Paris, Créaphis, 2004.

INYZANT H., *Les pratiques d'autoconstruction des années 50 aux années 60*, RAYMOND H. (dir.). Thèse de sociologie, Nanterre, Université de Paris X, 1981.

LANNES J. *Projet de création d'une cité de 100 logements individuels par le système d'autoconstruction*. 1949.

Les Castors, issue provisoire. *Esprit*, n°207-208, octobre-novembre 1953.

MAGRI S. *Logement et reproduction de l'exploitation: les politiques étatiques du logement en France, 1947-1972*, Paris, Centre de sociologie urbaine.

MEISTER A., *Coopération d'habitation et sociologie du voisinage. Etude de quelques expériences pilotes en France*, Paris, Ed. de Minuit, 1957.

MESSU M., *L'esprit Castor : sociologie d'un groupe d'auto-constructeurs, l'exemple de la cité de Paimpol*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007. (collection Des Sociétés)

Petite Histoire des Castors en France, Paris, publication de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'H.L.M., 1990.

POUVREAU B., « Eugène Claudius Petit : le ministre bâtisseur », *Urbanisme*, n°305, avril 1999. p. 33-40.

Union Nationale des Castors. *Petit livre blanc des Castors*. Original dactylographié, Paris, 1952.
VILLANDREAU M., *L'étonnante aventure des Castors : l'autoconstruction dans les années 50*, Paris, L'Harmattan, 2002.
VOLDMAN D., *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1999. (collection Villes, histoire, culture, société)